



## Délibération du conseil municipal du 14 septembre 2023

### Délibération n° 2023-05-60

Classification : finances publiques - divers

Objet : **Tarifications service enfance jeunesse - restauration, ALSH et garderie rentrée scolaire 2023-2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Nombre de procurations : 9

---

L'an deux mil vingt-trois, le 14 septembre à 18 h, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 7 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, maire.

**Présents :** M<sup>mes</sup> Hélène Bihan, Josiane Le Bourne, Marie-Françoise Le Jossec, Mathilde Lepioufle, Jocelyne Lorgeray, Valérie Margnac, Patricia Odaert, Florence Séveno.  
MM. Cédric Barbary, Jean-Pierre Dhuy, Michel Drian, Alain Halter, Christian Le Baron, Pierrick Lofficial, Pascal Marteau, Dominique Riguidel.

**Absents excusés :** M<sup>mes</sup> Anne-Sophie Bézier, Patricia Guillemain, Béatrice Le Bars, Isabelle Le Blé,  
MM. Olivier Cabelguen, Patrick Connan, Gilbert Gouzerh, Yves Le Bail, Jean-Pierre Le Mignant, Damien Plunian. **Absent :** M. Damien Plunian.

### Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M<sup>me</sup> Anne-Sophie Bézier a donné procuration à M<sup>me</sup> Jocelyne Lorgeray
- M. Olivier Cabelguen a donné procuration à M<sup>me</sup> Patricia Odaert
- M. Patrick Connan a donné procuration à M<sup>me</sup> Hélène Bihan
- M. Gilbert Gouzerh a donné procuration à M. Pierrick Lofficial
- M<sup>me</sup> Patricia Guillemain a donné procuration à M<sup>me</sup> Françoise Le Jossec
- M. Yves Le Bail a donné procuration à M<sup>me</sup> Valérie Margnac
- M<sup>me</sup> Béatrice Le Bars a donné procuration à M<sup>me</sup> Florence Séveno
- M<sup>me</sup> Isabelle Le Blé a donné procuration à M. Dominique Riguidel
- M. Jean-Pierre Le Mignant a donné procuration à M<sup>me</sup> Josiane Le Bourne.

---

Une fois la séance ouverte, l'appel nominal fait et le quorum constaté, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. M. Michel Drian est désigné pour remplir cette fonction.

### Exposé

Dans le cadre de la nouvelle rentrée scolaire 2023-2024, il convient d'arrêter les tarifs du service de restauration, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement (mercredis et vacances scolaires).

Vu l'exposé de M<sup>me</sup> Florence Séveno, adjointe au maire en charge de la jeunesse ;

Vu la proposition de la commission Education-Jeunesse en date du 30 août 2023 ;

## Délibération

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (4 voix contre) :  
VALIDE les tarifications ci-dessous avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

### Article 1 : restauration périscolaire

PRESTATIONS	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Basées sur le coefficient familial	0-910	911-1300	1301-1700	>1700	Extérieurs
REPAS CANTINE SCOLAIRE & ALSH	1,00 €	3,45 €	3,50 €	3,70 €	5,70 €

### Article 2 : accueil de loisirs sans hébergement périscolaire « Planète Mômes » et extrascolaire

PRESTATIONS	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Basées sur le coefficient familial	0-910	911-1300	1301-1700	>1700	Extérieurs
DEMI-JOURNÉE	3,80 €	4,20 €	4,70 €	4,75 €	6,90 €
REPAS	3,40 €	3,45 €	3,50 €	3,70 €	5,70 €
JOURNÉE AVEC REPAS	11,00 €	11,85 €	12,90 €	13,20 €	19,60 €

### Article 3 : garderie périscolaire école le Grand Large et garderie ALSH

PRESTATIONS	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	0-910	911-1300	1301-1700	>1700	Extérieurs
Tarifification au ¼ d'heure	0,45 €	0,50 €	0,55€	0,60 €	0,85 €

### Article 4 : courts séjours

PRESTATIONS	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	0-910	911-1300	1301-1700	>1700	Extérieurs
Tarifification à la journée	20 €	22 €	24 €	26 €	36 €

### Article 5 : séjours de vacances

PRESTATIONS	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	0-910	911-1300	1301-1700	>1700	Extérieurs
FORFAIT 1 JOURNEE	35 €	36 €	37 €	38 €	60 €
FORFAIT 5 JOURNEES	175 €	180 €	185 €	190 €	300 €

Conditions particulières : le QF  $\geq 1700$  € s'applique également en cas de non-présentation des justificatifs par une famille résidant à Erdeven.

Fait à Erdeven, le 14 septembre 2023  
Le Maire,  
Dominique Riguidel

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.